Tri-angle

voir autrement la notion de déchets

Bulletin d'expression du Cercle National du Recyclage

n° 18 - Avril 2012

SOMMAIRE

Edito	p. 1
Le SMICTOM des Flandres adhère au Cercle National du Recyclage	p. 2
Recyl-M recycle les anciennes radiographies	p. 3
Le forum de discussion du Cercle National du Recyclage	p. 4
A lire	p. 5
TRIFYL, nouvel adhérent du Cercle National du Recyclage	p. 6
Du nouveau sur les cartouches d'impression	p. 7
Les brèves des adhérents	p. 10
Agenda	p. 13

Assemblée générale et 12 ème Forum du Cercle National du Recyclage les 27 et 28 septembre 2012 à Rouen.

Edito

La Responsabilité élargie des producteurs continue de prendre son essor en France qui est le pays ayant institué le plus de filières REP basées sur ce principe.

Notre association prépare un dossier complet « Observatoire des filières REP » afin de rétablir la vérité sur certains données aussi bien en termes de résultats de recyclage qu'en termes financiers. Le chiffre d'1 milliard d'euros qui est souvent annoncé n'est pas encore atteint puisqu'en 2010 les 7 filières REP déchets ménagers ont engrangé 857 millions d'euros issus des éco-contributions pour répondre à leur obligations. Pour préciser aussi certaines données, seuls 462 millions d'euos ont été distribués en direct aux collectivités locales. Bien évidemment beaucoup d'autres indicateurs seront présentés et vous serez prochainement et en primeur destinataires de ce document.

Outre ce travail, le **Cercle National du Recyclage** est présent dans l'ensemble des groupes de travail sur l'organisation des nouvelles filières qui tardent à se mettre en place (DDS, Mobilier, DASRI) mais aussi travaille à l'amélioration des filières existantes.

C'est dans ce cadre nous avons émis des propositions afin de revoir le barème EcoFolio à la hausse et de créer une réelle impulsion au recyclage.

La multiplication de ces filières REP bien qu'apportant des soutiens devenus non négligeables ces derniers temps, apportent aussi leurs lots de difficultés. Aussi, le **Cercle National du Recyclage** continue de demander qu'un statut juriidique et fiscal propre aux éco-organismes soit créé afin notamment d'ouvrir la gouvenrnace aux autres acteurs. Doit-on rappeler que les collectivités locales financent toujours une partie de ces filières sans pour autant être associées aux décisions des éco-organismes ?

Le **Cercle National du Recyclage** reformule aussi son voeu de réfléchir à la constition d'un interlocuteur/guichet unique qui faciliterait grandement le travail administratif des collectivités locales comme cela avait été discuté lors de notre 2ème forum en 2001 à Montreuil.

Bertrand BOHAIN, Délégué général du Cercle National du Recyclage

Appel à contribution

Forts de vos différentes pratiques ou de vos nouveautés en matière de gestion durable des déchets, vous souhaitez aborder un sujet ou faire part de vos projets. Venez vous exprimer au travers de ce bulletin. Le Cercle National du Recyclage attend vos contributions et témoignages pour vous permettre de faire profiter les lecteurs de votre expérience.

Merci de contacter
Delphine GOURLET
03 20 85 85 22
dgourlet@cercle-recyclage.asso.fr.fr

Le SMICTOM des Flandres adhère au Cercle National du Recyclage

Le SMICTOM des Flandres, Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région des Flandres, regroupe 23 communes et 96 052 habitants.

Le syndicat est constitué de deux communes indépendantes : Hazebrouck (21 313 habitants), Wallon Cappel (903 habitants), et de trois communautés de communes :

- Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) : 7 communes (33 374 habitants)
- Communauté de Communes Monts de Flandre Plaine de la Lys : 6 communes (30 769 habitants)
- Communauté Rurale des Monts de Flandre : 8 communes (9 693 habitants)

Le syndicat gère la compétence « traitement » pour l'ensemble du territoire, et la compétence « collecte » pour le territoire, hors CCFL.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables est confiée à un prestataire par le biais d'un marché public (appel d'offre ouvert). Il en est de même pour le transfert et l'élimination des ordures ménagères (marché à procédure adaptée).

Depuis février 2012, les ordures ménagères résiduelles (OM), auparavant enfouies, sont partiellement transférées au Centre de Valorisation Energétique FLAMOVAL situé à Arques. Ce CVE reçoit également les déchets du SMIROM et du SMLA, et peut accepter annuellement 92 500 tonnes (OM, encombrants...). Une période d'essai est actuellement en cours. Chaque mois, le tonnage d'ordures admissible augmente, jusqu'à la mise en service définitive prévue pour l'été 2012, si les tests sont concluants.
En 2011, 26 669 tonnes d'OM ont été traitées sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne la collecte des déchets ménagers recyclables :

- ils sont récupérés dans des bacs roulants sur le territoire de la CCFL (qui a par ailleurs mis en place la redevance incitative depuis le 1er janvier 2012)
- sur le reste du territoire, les emballages ménagers recyclables sont éliminés dans des « sacs jaunes », la TEOM étant appliquée aux usagers.
- la ville d'Hazebrouck a mis en place la collecte hippomobile pour le ramassage des déchets recyclables, avec la collaboration de VEOLIA qui a développé un attelage et une benne spécifique permettant, entre autres, le maintien de la race du Trait du Nord, l'économie de près de 13 000 L de gasoil par an... Ce système de collecte est actuellement en cours de test dans la ville de Bailleul.

Le traitement de ces emballages ménagers est effectué au centre de tri du SMICTOM situé à Strazeele. L'exploitation est assurée par un prestataire (retenu dans le cadre d'un marché public) - actuellement la société VEOLIA.
En 2011, près de 6 000 tonnes de matériaux recyclables ont été collectés, triés et valorisés par le biais des repreneurs dans le cadre du contrat CAP signé avec Eco Emballages.

Différentes opérations de collecte en porte à porte sont assurées par des prestataires :

- le verre pour la ville d'Hazebrouck
- les végétaux pour trois communes du territoire (valorisés ensuite par le prestataire sous forme de compost)
- la collecte des encombrants en porte à porte pour cinq communes du territoire (une collecte des encombrants sur appel téléphonique est effectuée en régie dans toutes les autres villes)

Le syndicat assure en régie la gestion de 6 déchetteries sur son territoire. Les déchets collectés sont enlevés et éliminés par différentes sociétés, retenues sur appel d'offre.
Le SMICTOM des Flandres compte 17 agents (dont une ambassadrice de tri à 50%), sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, du Président et de quatre vice-présidents en charge des finances et marchés publics, de la conduite de projets innovants, des déchetteries, de la communication et de la pédagogie.
Entre autres, voici les principaux sujets sur lesquels travaille le SMICTOM : le contrôle d'accès dans les les déchetteries (avec tarification pour les professionnels), une organisation optimale pour la distribution des sacs jaunes sur

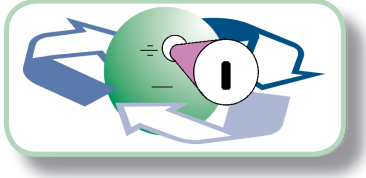

Le SMICTOM des Flandres adhère au Cercle National du Recyclage (suite)

le territoire du SMICTOM hors CCFL, l'éventuelle mise en place de la redevance spéciale, la création d'une ressourcerie avec le concours d'une association d'insertion, l'élaboration du Document Unique avec la collaboration d'un stagiaire durant 4 mois.

Pour plus d'informations :
Nathalie HEMBERT, Directrice Générale des Services,
nhembert@ville-hazebrouck.fr
ou Agnès ZIEGELMEYER, Technicienne,
aziegelmeyer@ville-hazebrouck.fr

Recycl-M recycle les anciennes radiographies

Interview

La société Recycl-M a été créée en 2008 par Evelyne Meyer (gérante) et Nicolas Gabrielian en partant du constat que l'offre à destination du particulier en matière de recyclage des anciennes radiographies était largement inexistante. Des initiatives ponctuelles pilotées par des bénévoles avaient été mises en place, mais qui n'ont pas perduré.

La société Recycl-M a décidé de mettre en place un réseau permanent de collecte grâce à l'aide des pharmaciens dans la région sud. Cette initiative a été bien accueillie et nous avons décidé d'étendre notre action aux régions nord et ouest.

En parallèle, nous avons aussi développé une offre vers les « producteurs » de clichés radiographiques (Hôpitaux publics, clinique, radiologues, etc...), cependant nous essayons de rester fidèle à notre démarche d'offrir des solutions aux particuliers. Les déchetteries représentent aujourd'hui un point de passage obligé pour notre société afin de toucher le plus large public.

Mode opératoire
Le système de collecte a été rodé en partenariat avec quelques communautés de communes et a produit de très bons résultats. Nous disposons de containers plastiques pliables montés sur roulettes de dimension 80x60x110 d'une contenance d'environ 300 kgs.

Notre prestation est entièrement gratuite et comprend la fourniture des contenants, le transport jusqu'à notre site de tri situé en Normandie et le tri des différentes catégories de films (argentiques, numériques, dry etc).

Fidèle à notre politique initiée dès le début de notre activité, nous faisons participer nos partenaires à la valorisation des films par une retrocession indexée sur le cour des matières premières.

Traitement
Les déchets de radiographies sont recyclés à 100%. Nous avons sélectionné une usine de traitement répondant aux plus hautes normes de protection de l'environnement. Les radiographies sont trempées dans des bains d'enzymes permettant de récupérer sans pollution les nitrates d'argent qui seront ensuite acheminés vers un «fondeur affineur». Les résidus sont du PET, plastique facilement recyclable servant à la fabrication entre autre de bouteilles plastiques, etc..

Notre partenaire dispose aussi d'une technique en exclusivité permettant de dépolluer les films numériques et ainsi de les valoriser sans les incinérer.

RECYCL M
COLLECTE - TRI - RECYCLAGE RADIOGRAPHIES
Merci de votre participation pour la sauvegarde de notre environnement

Renseignements et contact :

Recycl-M
29 Bd de la Corderie
13007 Marseille
Tel/fax 0488080228
recycl-m@neuf.fr

Le forum de discussion du Cercle National du Recyclage

Depuis quelques mois, un outil a été mis à votre disposition afin de favoriser la communication et les échanges entre adhérents : il s'agit du forum de discussion auquel vous pouvez accéder depuis votre espace réservé, sur notre site internet, http://www.cercle-recyclage.asso.fr.

Vous avez dernièrement reçu vos codes d'accès, comprenant un identifiant et un mot de passe, vous permettant de vous connecter à cet espace ; si tel n'est pas le cas, je suis à votre disposition pour vous les générer.

Ainsi, un « Espace Questions » a été créé pour vous permettre de poster vos demandes d'information et retours d'expérience, et par la même occasion recueillir vos réponses et observations aux questions déjà posées. Il vous est même possible de vous abonner à un sujet, si vous souhaitez recevoir l'ensemble des messages qui seront postés pour ce dernier.

Je vous invite donc à consulter les deux sujets qui ont été postés à ce jour et qui portent, l'un sur l'élaboration du Document unique, l'autre sur la Redevance spéciale.

Enfin, il existe également un « Espace Emploi », destiné à diffuser les offres d'emploi de votre collectivité à l'ensemble des adhérents.

Ces espaces sont modérés par nous-mêmes et nous sommes bien entendu disponibles pour vous accompagner dans cette démarche.

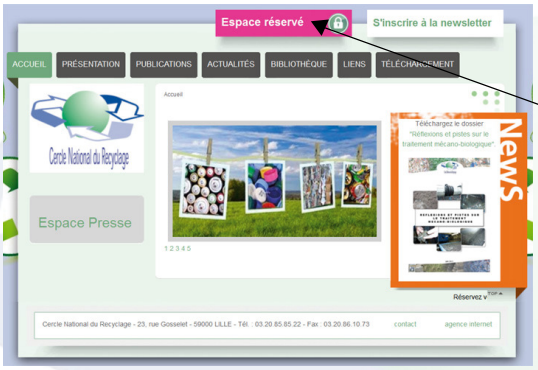

Cliquez sur votre espace réservé, présent en page d'accueil

Rentrez votre identifiant et votre mot de passe ; si vous n'en disposez pas, merci de nous contacter

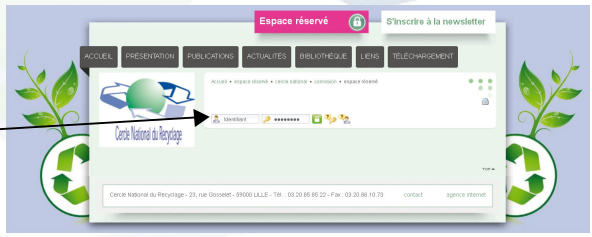

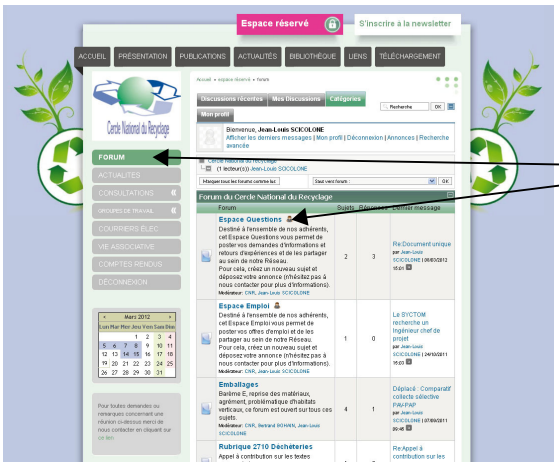

Dans la rubrique « FORUM », vous pouvez accéder au forum intitulé « Espace Questions »

Le forum de discussion du Cercle National du Recyclage (suite)

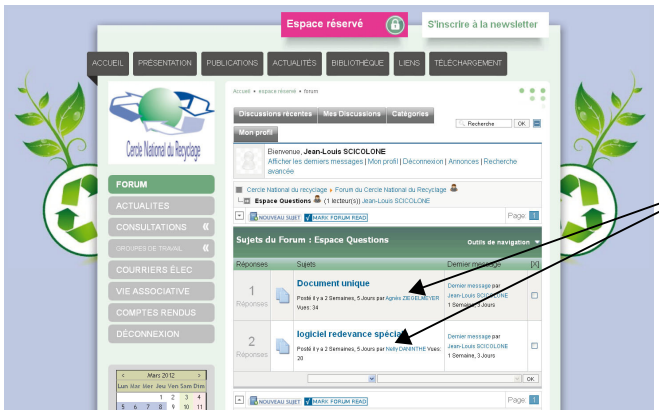

Après avoir cliqué sur le titre du forum « Espace Questions », vous accédez aux différents sujets de ce forum

Vous avez la possibilité de répondre au sujet de votre choix et de vous y abonner pour recevoir l'ensemble des messages qui seront postés pour ce sujet

Pour plus d'informations :
Jean-Louis SCICOLONE
Chargé de mission
Cercle NAtional du Recyclage
Tél : 03 20 85 85 22
jlscicolone@cercle-recyclage.asso.fr

A lire

Le praticien et l'environnement
Un ouvrage collectif sous la direction scientifique du prfesseur WILLIAM DAB
82 pages - Téléchargeable gratuitement sur le site de Véolia

Philosophie et écologie
Anne Dalsuet
Gallimard
226 pages - 9,50 euros
avril 2010

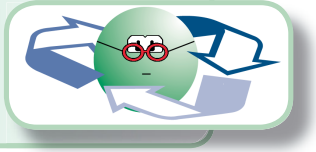

TRIFYL, nouvel adhérent du Cercle National du Recyclage

TRIFYL est un Établissement Public créé en 1999, qui conduit en régie la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. Il regroupe 28 intercommunalités de collecte, 327 communes et 290 000 habitants sur 6 000 km² du Tarn, mais aussi du Revélois (31) et du Saint Ponais (34).

Les valeurs de TRIFYL constituent les fondements de son engagement en faveur du développement durable : la solidarité entre les hommes et les territoires, la mutualisation des moyens humains et des équipements et la péréquation des coûts, qui permettent à TRIFYL d'offrir le même service à tous, au même coût.

Au 31 décembre 2011, TRIFYL s'appuie sur un effectif de 210 agents exerçant une trentaine de métiers. L'ensemble de ces collaborateurs relève majoritairement du statut de la fonction publique territoriale et permet à TRIFYL d'assurer l'ensemble de son activité en régie.

TRIFYL, c'est également une infrastructure industrielle construite sur une quarantaine de sites, et comprenant à la fois des équipements techniques (deux usines de tri, deux plateformes de compostage, deux plateformes bois-énergie, un bioréacteur) et de nombreux équipements de proximité (déchèteries, quais de transfert et réseaux de chaleur).
Sur l'ensemble de son dispositif, TRIFYL développe une démarche qualité environnementale et développement durable.

Quelques chiffres simples peuvent résumer l'activité de TRIFYL[1] :

- 91 000 tonnes de déchets, toutes catégories et tous matériaux confondus, ont été valorisées (19 000 tonnes en centres de tri, 8 000 tonnes de verre, 64 000 tonnes à partir des déchèteries...).
- 178 000 tonnes de déchets résiduels ont été accueillies dans le bioréacteur pour être valorisées sous forme d'électricité, de chaleur ou de biométhane carburant.

Ayant pour mot d'ordre de « valoriser le moindre gramme de nos déchets », TRIFYL est parvenu à stabiliser ses coûts dans la durée, à conforter le service à la population tout en développant une stratégie ambitieuse de valorisation énergétique et de promotion des énergies renouvelables.

Inscrivant son projet dans le temps, TRIFYL a développé un plan de communication pluriannuel et multimodal auprès de sa population (affichage, publications, communication de proximité, circuit pédagogique et réseaux sociaux). Il a également engagé une politique ambitieuse en matière de recherche et développement dans la filière Hydrogène (à partir de la biomasse déchets).

Des centres de tri nouvelle génération

En 2011, les deux usines de tri de TRIFYL ont été le lieu d'un grand chantier de modernisation, dans un double but de recherche de performance et d'amélioration des conditions de travail.

Les centres de tri, une étape nécessaire vers le recyclage

Dans sa mission de service public, TRIFYL a implanté deux centres de tri au Nord et au Sud du Tarn. Les collectes sélectives du territoire y sont accueillies pour être triées et valorisées par matériau avant d'être acheminées vers l'industrie du recyclage. En 2011, plus de 19 000 tonnes d'emballages et de journaux-magazines ont ainsi été triées en vue de leur recyclage.

Une modernisation complète des centres de tri

Engagés fin mai 2011, les travaux de modernisation ont développé une véritable complémentarité entre les deux sites.
L'usine de tri de Labruguière a été spécialisée dans le tri des corps creux. Au-delà de l'ajout d'un décartonneur et de deux séparateurs balistiques, le process a été doté d'un tri optique (basé sur la reconnaissance infrarouge des différentes résines plastiques).
Le centre de tri de Blaye-les-Mines a été, quant-à-lui, orienté sur le tri des corps plats, c'est-à-dire les journaux, revues, magazines et cartons en vue d'affiner la qualité des matériaux avant recyclage.
Cette mise en synergie entre deux équipements d'un même territoire constitue une première en France.

Les conditions de travail mises en avant

Au-delà de la modernisation du process de tri, TRIFYL a souhaité faire un focus tout particulier sur les condi-

TRIFYL, nouvel adhérent du Cercle National du Recyclage (suite)

tions de travail de ses agents. Les nouveaux équipements permettent de diminuer le nombre de gestes de tri et de prévenir ainsi les troubles musculo-squelettiques. Les dimensions des goulottes, leur implantation, leur disponibilité, la distance entre elles, la largeur du tapis de tri, la nécessité de rehausseurs, tous ces équipements ont été ajustés pour une ergonomie optimale. Les travaux ont également favorisé une meilleure régulation de la température et de la ventilation des cabines de tri, une amélioration de l'insonorisation, une plus grande étanchéité à l'air et à la poussière…

[1] Chiffres 2011 (adhérents et clients)

Associés tout au long de l'étude sur l'optimisation des centres de tri, les personnels et leurs représentants ont signé avec TRIFYL un protocole d'accord pour l'organisation de l'activité des agents de tri sur la durée des travaux.

Pour plus d'informations :
Christelle VERDIER
Chef du Service Communication
TRIFYL
05 63 81 23 56

Du nouveau sur les cartouches d'Impression

Qu'est-ce que l'accordcadre sur la gestion des déchets de cartouches d'impression ?
L'accord cadre« Cartouches » est un acte volontaire à l'initiative des producteurs de solutions d'impression afin de s'engager dans une démarche forte, en faveur de la collecte et du recyclage des cartouches d'impression usagées des particuliers.
Il comprend deux documents :
- l'accord volontaire sur la gestion des déchets des cartouches d'impression bureautique par les fabricants de systèmes d'impression et,
- la convention d'engagements de la filière de collecte et de traitement des cartouches d'impression bureautique en France.
L'accord cadre porte sur la période 2012 – 2015.

Pourquoi mettre en place cet accord ?
Les fabricants d'imprimantes ont décidé collectivement de s'engager dans une démarche de gestion responsable des cartouches usagées en mettant l'accent sur l'information donnée aux utilisateurs sur comment mieux recycler ses cartouches. Cette démarche volontariste se caractérise par la création d'un site internet dédié au recyclage des cartouches usagées Le site www.cart-touch.org.

Quels en sont les signataires ?
L'accord volontaire a été signé par quatorze fabricants d'imprimantes réunis au sein de deux syndicats (SFIB, SNESSI,) ainsi que le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable du Logement et du Transport. La convention filière quant à elle regroupe autour des même fabricants d'imprimantes et du Ministère ,d'autres acteurs concernés par les déchets de cartouches d'impression bureautique, à savoir :
- des distributeurs, pouvant être également des metteurs sur le marché de cartouches d'impression bureautique (revendeurs sous leur marque) ;
- des remanufactureurs ;
- des refillers ;
- des opérateurs de collecte et de traitement (dont le tri) ;
- des structures de l'économie sociale et solidaire ;
- des collectivités territoriales ou leurs groupements le cas échéant.

Certains représentants des collectivités locales, dont le **Cercle National du Recyclage**, ont participé, en tant que conseil, à la rédaction de cet accord.

Quels sont les objectifs ?
L'objectif de l'Accord volontaire des fabricants de systèmes d'impression est de s'engager volontairement à mettre en œuvre des engagements spécifiques afin de contribuer, compte tenu de leur spécificité et de leur responsabilité, à l'amélioration de leurs performances environnementales et à l'accroissement des connaissances sur ces performances.

La convention filière quant à elle a pour objet de :

✓ établir un cadre commun et fiable pour la mise en place de bonnes pratiques de gestion des déchets de cartouches d'impression bureautique ;
✓ augmenter les quantités collectées séparément de déchets de cartouches d'impression bureautique ;
✓ améliorer les pratiques de traitement des déchets de cartouches d'impression bureautique, en respectant la hiérarchie des modes de traitement telle que définie dans le Code de l'environnement (article L. 541-1) ;
✓ engager l'ensemble des Parties prenantes dans une démarche d'amélioration continue des pratiques de gestion des déchets de cartouches d'impression bureautique, selon les règles établies dans cette Convention ;
✓ contribuer à donner une information trans-

Du nouveau sur les cartouches d'Impression (suite)

parente sur la filière, notamment aux utilisateurs finaux, aux collectivités territoriales et aux pouvoirs publics.

Quels sont les engagements pris dans cet accord ?

L'Accord Volontaire s'articule autour de 5 grands engagements visant à optimiser la performance des systèmes de collecte et à mieux sensibiliser les consommateurs sur le tri.

Les engagements duMinistère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEEDLT) sont de :

- Soutenir l'approche volontaire des fabricants de cartouches d'impression bureautique « à la marque » pour la gestion des déchets de cartouches d'impression en France en application du présent Accord volontaire ;
- Communiquer sur le présent Accord volontaire, notamment par le biais de son site Internet;
- Promouvoir les engagements des fabricants de systèmes d'impression auprès des acteurs des filières à responsabilité élargie des producteurs existantes dans le cadre deses prérogatives et auprès des collectivités territoriales.

La convention filière quant à elle engage ses signataires individuellement au-delà des obligations réglementaires en vigueur à :

• Mettre en place , respecter et faire respecter la charte de bonnes pratiques
• Respecter les normes éthiques
• Faire la promotion, communication et information des utilisateurs et parties prenantes soit plus précisément :

➢ promouvoir et accompagner la mise en place des bonnes pratiques par l'ensemble des acteurs de la filière ;
➢ former les personnels à l'appropriation de ces pratiques ;
➢ diffuser cette Convention et promouvoir son application, notamment en intégrant dans les contrats signés avec les sous-traitants, les attentes relatives à ces pratiques ;
➢ informer les collectivités territoriales, notamment celles qui disposent de déchèteries, du contenu de cette Convention ainsi que des systèmes de collecte des déchets de cartouches d'impression bureautique mis en place par les signataires et permettre aux déchèteries de faire reprendre aisément par les signataires ces déchets collectées séparément selon les bonnes pratiques établies en annexe 2 ;
➢ informer les consommateurs et les utilisateurs de la nécessité d'une collecte séparée et de l'importance de ce geste dans une optique de valorisation, de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets définie au 2° de l'article L. 541-1 du code de l'environnement ;
➢ mettre à disposition des consommateurs et utilisateurs de cartouches d'impression bureautique l'information permettant à ces derniers de connaître les lieux et systèmes de collecte en place.

• assurer ou faire assurer la traçabilité des flux collectés et traités
• rapporter annuellement les données sur la quantité, la qualité et la performance de ces flux sur l'année précédente

Collectivement, les signataires **s'engagent** :

en matière de collecte à :

• atteindre pendant toute la durée de la Convention, une augmentation de 5% par an pour l'ensemble des signataires de la présente Convention des volumes collectés de manière séparée, exprimés en poids et quantités approximées rapportées aux données consolidées à la fin de

Les grands principes de l'Accord Volontaire des fabricants

Principe n°1 : Mettre en place des pilotes pour évaluer différents modes de collecte multimarques de proximité et valider les modèles les plus performants.

Principe n°2 : Mettre en place un ou des systèmes de collecte et de traitement des déchets de cartouches d'impression, volontaire(s), ambitieux et transparent(s) pour les utilisateurs.

Principe n°3 : Promouvoir la gestion responsable et écologique des déchets de cartouches auprès des différents acteurs de la Filière.

Principe n°4 : Sensibiliser et inciter les utilisateurs à adopter une démarche durable grâce à une communication « de la profession »

Principe n°5 : Élaborer des indicateurs permettant d'évaluer la performance des engagements des fabricants

Du nouveau sur les cartouches d'Impression (suite)

l'année 2011 ;

• atteindre, à partir de 2013 sur la base des données remontées au titre de l'année 2012, pendant toute la durée de la Convention, une augmentation de 10% par an pour l'ensemble des signataires de la présente Convention des volumes collectés de manière séparée, exprimés en poids, de déchets de cartouches d'impression bureautique dans tous les systèmes de collecte destinés aux ménages et assimilés.

En matière de traitement à :
atteindre, d'ici la fin de l'année 2015, les objectifs de traitement des déchets de cartouches d'impression bureautique suivants :

✓ taux de réutilisation-recyclage de 70% des tonnages collectés séparément ;

✓ taux de valorisation (matière et énergétique) de 95% des tonnages collectés séparément.

Est-ce qu'un éco-organisme sera-t-il mis en place ?
Non ,il ne s'agit pas d' une REP mais bien d'unaccord volontaire .
Un principe de gouvernance est néanmoins mis en place.

Les parties signataires conviennent que les orientations stratégiques et les modalités de mise en oeuvre du présent Accord volontaire sont définies au travers d'organes de gouvernance pilotés par les fabricants eux-même

La convention filière quant à elle est régie au travers d'un comité filière constitué de représentants des différents collèges
Le Comité de Filière est mis en place afin de :

✓ définir les indicateurs de suivi et les objectifs intermédiaires précisés au point VI de la présente Convention ;

✓ suivre les mesures de mise en œuvre des signataires et l'exécution de leurs engagements en vertu de la présente Convention ;

✓ favoriser l'information et la concertation entre tous les acteurs signataires de la Convention ;

✓ proposer des objectifs de progression pour les années à venir ;

✓ promouvoir et diffuser la présente Convention ;

✓ établir un rapport d'activité annuel de la filière prenant en compte, en particulier, les rapports annuels de progrès.

✓ ....

Quelles préconisations faites-vous aux collectivités locales ?
Les collectivités locales pourront s'appuyer sur la communication commune que les signataires volontaires doivent mettre en place courant 2012. Tout d'abord avec l'actualisation régulière du site Cart'Touch qui recensera les différentes possibilités de collecte des cartouches usagées mises en place par les fabricants de solutions d'impression mais aussi par les communications mises en œuvre par l'ensemble des autres acteurs signataires.

Quelles sont les solutions de collecte existant déjà pour les ménages? Se développeront-elles ?

Actuellement il existe différentes solutions de collectes, comme le retour par enveloppe pré-affranchie chez le fabriquant, déposer les cartouches usagées en magasin, ...
Dans l'attente de solutions communes de collecte, , le consommateur peut être informé des consignes de collecte des fabricants via le site Cart'Touch.

Enfin, concernant plus spécifiquement les collecteurs signataires :
Dispose-t-on de la liste des collecteurs signataires ?
Cette liste existe, elle figure dans la convention de l'accord cartouches qui est disponible sur le site du Ministère de l'Ecologie.
Y figure lesnomsdes collecteurs signataires ainsi que leurs coordonnées. Toutefois, il faut préciser que cette liste est loin d'être exhaustive car de nombreux acteurs demandent à signer cet accord afin de s'engager dans la démarche.
Le **Cercle National du Recyclage** vous communiquera la liste des collecteurs' sur simple demande.

Du nouveau sur les cartouches d'impression (suite)

Interview de Madame ORTOLI cabinet Nove Via ,consultante en charge de l'accompagnement des fabricants de solutions d'impression pour la signature et la mise en œuvre de l'Accord Cartouches.

[1] **Liste des collecteurs signataires en date du 16 avril 2012**

Société	Collège	
SYSTÈME U	Distribueur	Collecteur
Ateliers du Bocage	Economie sociale et solidaire	Collecteur /trieur
3R ENVIRONNEMENT	Opérateurs de collecte et traitement	Collecteur
COLLECTORS	Opérateurs de collecte et traitement	Collecteur
CYCLADIS	Opérateurs de collecte et traitement	Collecteur
Ecollecte	Opérateurs de collecte et traitement	Collecteur
France CARTOUCHES	Opérateurs de collecte et traitement	Collecteur
LVL	Opérateurs de collecte et traitement	Collecteur
Recup'CARTOUCHES	Opérateurs de collecte et traitement	Collecteur
REVIALIS	Opérateurs de collecte et traitement	Collecteur

Pour plus d'informations :
Delphine GOURLET
Chargée de mission
Cercle National du Recyclage

Les brèves des adhérents

Communauté de communes du Pays de Tarare – collecte des capsules de café

Désormais, la déchèterie intercommunale, située à Saint-Marcel-L'Eclairé, met à disposition un bac pour récupérer les capsules Nespresso usagées. La mise en place de ce dispositif, dont la collecte, est gratuite pour l'usager car financée par la société Nespresso. C'est pourquoi, cette filière ne concerne que les capsules de la marque Nespresso.

Les capsules sont 100% recyclables et grâce au tri, elles peuvent être valorisées car l'aluminium sera recyclé et le marc de café composté. Les capsules

Les brèves des adhérents (suite)

sont donc acheminées vers un centre de recyclage puis elles sont broyées. L'aluminium et le marc de café sont ensuite séparés par tamis.
Les particules d'aluminium sont refondues dans une usine spécialisée et l'aluminium obtenu permet alors la fabrication de nouveaux objets. Le marc de café est quant à lui acheminé vers une unité de compostage pour être transformé en fertilisant.

Communauté d'agglomération du Drouais – sensibilisation au tri

Dreux agglomération a mené une opération de sensibilisation aux bonnes pratiques de tri pendant le printemps du cinéma, du 18 au 20 mars. Pendant ces trois jours, l'équipe des ambassadeurs du tri était présente au Ciné Centre, pour sensibiliser et accompagner les cinéphiles dans leur geste de tri. Les salles ainsi que l'accueil étaient équipés de contenants appropriés.

Chaque jour, un abonnement de 5 places de cinéma était offert par l'agglomération à un cinéphile via un tirage au sort (sous réserve que celui-ci apporte au minimum un emballage recyclable).

Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre – expérimentation des colonnes enterrées

Dans une démarche de développement durable et de réhabilitation urbaine, Maubeuge Creative Cities et Partenord Habitat ont choisi le quartier des Provinces Françaises comme site pilote des colonnes enterrées.
On appelle «colonnes enterrées», les conteneurs à déchets enterrés. Ce nouveau système de collecte des détritus a été conçu afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens. À l'origine, les habitants des Provinces Françaises vidaient leurs poubelles via «des colonnes vides à ordures». Dans les années 80, après la première réhabilitation, ils avaient dû s'accommoder du local à poubelles. Ces deux méthodes pour se débarrasser des ordures s'étaient avérées contraignantes et nuisibles à l'environnement des locataires contrairement au tri enterré, qui présente de nombreux avantages pour l'habitant : plus accessible et plus pratique car en extérieur : plus de capacité de stockage, plus de sécurité car le risque d'incendie lié aux containers est éliminé, mais aussi pour son environnement : moins bruyant car le ramassage des ordures est effectué en pleine journée et seulement lorsque les cuves sont pleines, plus esthétique puisque le design est approprié à l'architecture et enfin inodore.

Communauté d'agglomération Orléans Val-de-Loire – relance du lombricompostage

L'Agglo Orléans Val de Loire renouvelle l'expérience du lombricompostage avec des réunions d'information, la mise à disposition de matériel et un tout nouveau guide téléchargeable.
Le lombricompostage est une méthode de compostage « hors-sol » qui utilise une population de vers de compost qui sont chargés de transformer une partie des déchets organiques produits en cuisine (épluchures de fruits et légumes, marc de café). C'est une technique adaptée aux personnes vivant en appartement et qui ne disposent pas de jardin.
Avantages : des poubelles plus légères, fabrication d'un compost et d'un engrais liquide 100% maison, 0 odeur et convient aux petits appartements.
Précautions : il faut aimer cuisiner des fruits et légumes frais, être patient et vigilant et accepter la proximité de petites bêtes.

Communauté d'agglomération de Reims – Baisse de la TEOM

Adeline Hazan, Présidente de Reims Métropole, a proposé au Conseil Communautaire du 20 février, une baisse de 5 % de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
La TEOM, mise en place par Reims Métropole en 2009 devrait ainsi passer de 9,95 % à 9,45 %. Deux grandes évolutions quant à la gestion des déchets sur l'agglomération ont permis, et vont permettre, à Reims Métropole de réaliser des économies. Il s'agit, d'abord, des premiers résultats de la prolongation de la convention de concession avec la société Rémival (groupe Véolia Propreté) qui exploite l'usine d'incinération. Négociée il y a 2 ans pour une durée de 4 années, cette prolongation a permis d'absorber presque intégralement le coût des travaux de mise aux normes de l'installation (notamment en termes de rejets atmosphériques).

Il s'agit, ensuite, du futur marché de collecte, qui sera renouvelé au 1er janvier 2013 : ce marché, qui sera lancé prochai-

Les brèves des adhérents (suite)

nement, devrait en effet être optimisé en termes techniques autant que financiers. Le marché actuellement en cours ayant été lancé en 2006, il s'agira là du premier marché de collecte des déchets lancé depuis l'instauration de la TEOM.

Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest - Inauguration du Centre de tri

Alors que la collecte sélective des déchets à recycler a quasiment doublé depuis 2005, le TCO et la société Cycléa ont inauguré début mars le centre de tri, nouvelle génération. Cet équipement peut traiter jusqu'à 58 000 tonnes de déchets par an.

Respectueux des normes environnementales et de sécurité les plus rigoureuses, ce centre de tri est dimensionné pour réceptionner et/ou traiter 58 000 tonnes de déchets par an :

24 000 tonnes pour le traitement des déchets industriels banals, 18 000 tonnes pour le traitement des encombrants, 12 000 tonnes pour la réception des métaux non ferreux, 1 200 tonnes pour le broyage de papier et 800 tonnes pour le broyage du plastique.

Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin – ressourcerie inaugurée

La ressourcerie du Comtat a été inaugurée le 9 février sur le site du marché-gare à Carpentras. Il s'agit de la première structure de ce genre en Vaucluse.

Au moment où la CoVe élabore son Agenda 21 local, ce projet constitue l'une des premières actions intercommunales. Ainsi, près de 20% des 13 tonnes collectées par la ressourcerie rejoignent le circuit du réemploi. Du 2 novembre au 31 décembre, ce sont en effet plus de 450 objets encombrants qui ont été collectés lors de 250 rendez-vous. Trois emplois d'insertion pérennes ont été créés. Un registre de collecte permet de suivre la destination des objets collectés et leur taux de réemploi.

C'est le 7 avril 2010 que le projet de créer une ressourcerie pour assurer la collecte des encombrants ménagers des 25 communes a été entériné en Conseil de Communauté. Un marché d'insertion a ensuite été lancé en novembre de la même année et attribué à l'association « Ressourcerie du Comtat » pour une durée de 4 ans, avec un engagement financier de la CoVe à hauteur de 85 000 par an.

Communauté urbaine de Bordeaux - Paiement en ligne de la redevance spéciale

Il est désormais possible d'accéder au paiement en ligne de la redevance spéciale (due par les producteurs de déchets non ménagers) via le site internet, https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/accueil-portail.web.

SMITOM LOMBRIC - Futur site de traitement à Réau

La commune de Réau devrait accueillir en 2013, une plateforme de compostage des déchets verts d'une capacité de 30 à 35 000 tonnes, une déchèterie pour desservir les habitants du secteur et un quai de transfert.

Pour la plateforme de compostage, le déversement, le broyage et la fermentation se feront en bâtiment fermé mis en dépression avec traitement de l'air, supprimant ainsi les nuisances olfactives.

La plateforme offre également plusieurs avantages :

- le coût de traitement des déchets est inférieur à celui de l'incinération ;
- des méthodes d'exploitation garantissant la protection de l'environnement ;
- la production d'un compost de qualité destiné à l'agriculture, couplée à une production de plaquettes de bois alimentant les chaudières d'équipements collectifs.

SIREDOM - Tournoi 2012 « Qui veut sauver la planète ?»

La cinquième édition du tournoi « Qui veut sauver la planète » a démarré. Du 3 janvier au 7 juin 2012, les classes retenues vont se défier lors des différentes épreuves de ce tournoi. Le but est d'apporter des connaissances de façon ludique et pédagogique autour de la thématique des déchets. La finale réunira les 4 meilleures classes le 7 juin 2012.

TRIFYL - L'or noir du bioréacteur

Trifyl produit de l'électricité, de la chaleur et aujourd'hui son propre carburant à partir des déchets. Sur son site de Labessière-Candeil, Trifyl a implanté une unité de production de biométhane-carburant. Le biogaz issu des déchets du bioréacteur y est épuré pour obtenir un minimum de 90% de méthane, nécessaire au bon fonctionnement des véhicules. L'épuration du biogaz passe par une filtration sur charbon

Les brèves des adhérents (suite)

actif et une séparation du CO_2 par le procédé PSA (Pressure Swing Adsorption). Plus de 11 000 Nm^3 de biométhane-carburant ont ainsi été produits en 2011, soit l'équivalent de 11 000 litres de carburant classique.
En un an, deux véhicules ont parcouru plus de 36 000 km. Le poids-lourd fonctionnant au biométhane-carburant a permis d'émettre 1 kg de CO_2 fossile en moins par kilomètre parcouru, par rapport à un camion fonctionnant au gazole. Ce sont 24 000 kg de CO_2 fossile en moins en une seule année de fonctionnement.
A terme, la production de biométhane-carburant pourrait atteindre 960 Nm^3 par jour et faire rouler 8 camions sur 220 km par jour. Ce serait 960 litres de gasoil économisés par jour et autant d'économies répercutées sur le prix du traitement des déchets ménagers. Certaines collectivités tarnaises ont d'ores et déjà pris rang pour alimenter leurs futures bennes de collecte au biométhane-carburant.

Conseil régional Ile de France - En finir avec le gaspillage dans les cantines scolaires
30% de ce qui est cuisiné dans les écoles est jeté… Pour trouver une solution à ce problème, une expérience est menée dans deux lycées franciliens.
Sur 40 millions de repas servis annuellement dans les lycées franciliens, 5.500 tonnes de nourriture terminent à la poubelle plutôt que de remplir les estomacs. Phénomène que tente d'enrayer l'association De mon assiette à notre planète, qui a lancé, fin février, une opération de sensibilisation dans un lycée d'Epinay-sur-Seine (93) et une seconde début mars, dans un lycée Chailly-en-Brie (77).
L'objectif est de dresser un constat de la situation dans les cantines de ces deux établissements et faire émerger de bonnes pratiques : peser à trois mois d'intervalle ce qui a été jeté du même menu pour réaliser un bilan, avec, entre-temps, intervention auprès des élèves et des cuisiniers, notamment en les incitant à mieux dialoguer sur la composition des repas ou la présentation des plats ; travail également sur le goût avec les élèves.
D'où l'organisation d'ateliers en classe mais aussi des séances de dégustation à la cantine, avec en parallèle une analyse avec les cuisines de qui peut être amélioré, comme la rédaction des menus pour donner davantage envie. Par ailleurs, il y a un problème au niveau des quantités : en moyenne, sur 100 kg jetés, 25 kg sont des aliments non servis en fin de repas ; il convient donc de réajuster l'offre de certains plats et de faire apprécier, voire découvrir, ce qui est proposé.

Agenda

Le Cercle National du Recyclage vous ouvre son agenda

• Semaine européenne de la réduction des Déchets
Renseignements :
www.reduisonsnosdechets.fr
www.ewwr.eu/fr/

• Rencontres de la Prévention des déchets - Journées techniques nationales, du 19 au 20 juin 2012 à Paris
Renseignements :
www2.ademe.fr

• 12e Assises nationales de la Prévention et Gestion Territoriale des déchets du 3 au 4 juillet 2012, à Paris, stade Charléty.

Renseignements :
http://www.paris-dechets.com/

Assemblée générale et 12 e Forum du Cercle National du Recyclage les 27 et 28 septembre 2012 à Rouen.
Cette année, le Forum portera sur les déchèteries
Programme à venir

Cercle National du Recyclage - 23 rue Gosselet 59000 LILLE - Tél. : 03.20.85.85.22 - Fax : 03.20.86.10.73
E-mail : cnr@nordnet.fr - Sites : www.cercle-recyclage.asso.fr et www.produits-recycles.com
Directeur de la publication : Paul DEFFONTAINE - Rédacteur en chef : Bertrand BOHAIN
Equipe de rédaction : Delphine GOURLET, Jean-Louis SCICOLONE, Estelle GAUMAIN, Marie RODRIGUEZ